



## Comité de l'agriculture et des affaires rurales

### Procès-verbal

**N° de la réunion :** 8  
**Date :** le 1 novembre 2023  
**Heure :** 08 h 30  
**Endroit :** Place-Ben-Franklin, salle du Conseil, premier étage, 101, promenade CentrepoinTE, et participation par voie électronique

**Présents :** George Darouze, président, Clarke Kelly, vice-président, David Brown, conseiller, Catherine Kitts, conseillère, Matt Luloff, conseiller

---

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 8 novembre 2023 dans le rapport 8 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le mardi 31 octobre 2023, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par

courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, est le mercredi 1er novembre 2023, à 9 h 00.

**Ce « procès-verbal sommaire » indique les suites à donner relativement aux points et aux mesures prises lors de la réunion. Ce document ne contient pas tout le texte qui fera partie du procès-verbal complet, comme la consignation des soumissions écrites et verbales. Les votes et les avis contraires consignés dans le présent procès-verbal sommaire demeurent des données préliminaires jusqu'à ce que le procès-verbal complet soit confirmé par le comité. La version préliminaire du procès-verbal complet (à confirmer) sera publiée en même temps que l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du comité et, une fois confirmé, il remplacera le présent document.**

Conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire, la présidence fait la lecture de la déclaration suivante au début de la réunion.

La présente réunion est une réunion publique visant à examiner les modifications proposées du Plan officiel et du Règlement de zonage qui sont inscrites au point(s) 4.1-4.2 de l'ordre du jour.

En ce qui concerne ledit point, seules les personnes qui prendront la parole aujourd'hui ou qui présenteront des observations écrites avant l'adoption des modifications pourront interjeter appel devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire. Le requérant pourra lui aussi interjeter appel devant le Tribunal si le Conseil n'adopte pas les modifications proposées dans les 90 jours suivant la réception de sa demande si celle-ci concerne le Règlement de zonage, et dans les 120 jours si elle concerne le Plan officiel.

Pour présenter des observations écrites sur les modifications proposées avant leur examen par le Conseil municipal le 8 novembre 2023, prière de communiquer avec la coordination du Comité ou du Conseil, par courriel ou par téléphone.

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 7 du CAAR - le jeudi 5 octobre 2023

**Adopté**

4. Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique

4.1 Modification du Règlement de zonage – 4639 route 17

ACS2023-PRE-PSX-0001 - West Carlton-March (5)

**Recommandation(s) du rapport**

1. **Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant une partie du 4639 route 17, un bien-fonds illustré dans le document 1, afin d'interdire tout aménagement résidentiel sur les terres agricoles conservées, comme le précise le document 2.**
2. **Que Comité de l'agriculture et des affaires rurales donne son approbation afin que la section du présent rapport consacrée aux détails de la consultation soit incluse en tant que « brève explication » dans le résumé des observations écrites et orales du public, qui sera rédigé par le Bureau du greffier municipal et soumis au Conseil dans le rapport intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux 'exigences d'explication' aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire, à la réunion du Conseil municipal prévue le 8 novembre 2023 », à la condition que les observations aient été reçues entre le moment de la publication du présent rapport et le moment de la décision du Conseil.**

**Adopté**

4.2 Modification du Règlement de zonage – 1500, chemin Thomas-Argue

ACS2023-PRE-PS-0016 - West Carleton-March (5)

Greg Winters et Miranda Virginillo, Novatech, qui représentent le requérant/propriétaire, sont présents pour exprimer leur appui et répondre aux questions. Ils indiquent qu'ils n'ont pas besoin de s'adresser au Comité si le point est adopté.

Le Comité adopte les recommandations du rapport telles quelles.

**Recommandation(s) du rapport**

1. **Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil d'approuver une modification du Règlement de zonage 2008-250 pour la propriété située au 1500, chemin Thomas-Argue, comme le montre le document 1, afin de permettre l'aménagement de maisons unifamiliales et de maisons en rangées au lieu des lots de hangars résidentiels tels qu'établi dans la version préliminaire approuvée du Plan de lotissement, comme l'explique en détail le document 2.**
2. **Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales donne son approbation afin que la section du présent rapport consacrée aux détails de la consultation soit incluse en tant que « brève explication » dans le résumé des observations écrites et orales du public, qui sera rédigé par le Bureau du greffier municipal et soumis au Conseil dans le rapport intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux “exigences d'explication” aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, à la réunion du Conseil municipal prévue le 8 novembre 2023 », sous réserve des observations reçues entre le moment de la publication du présent rapport et la date à laquelle le Conseil rendra sa décision.**

**Adopté**

5. Services d'infrastructure et d'eau

5.1 Raccordement ultérieur du drain municipal Faulkner au drain secondaire Hewitt

ACS2023-IWS-WL-0004 - Rideau-Jock (21)

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil d'approuver le rapport de l'ingénieur préparé par Robinson Consultants Inc., intitulé Rapport de l'ingénieur conformément à l'article 65 – Raccordement ultérieur au drain secondaire Hewitt du drain municipal Faulkner, et d'examiner ce rapport conformément au paragraphe 65(5) de la *Loi sur le drainage de l'Ontario*.**

6. Points à huis clos  
Il n'y a aucun point à huis clos.
7. Séance à micros ouverts  
Il n'y a aucun point à micros ouverts.
8. Information distribuée auparavant
  - 8.1 Le rapport du délégué du congrès annuel de ROMA 2023 (Councillor Kelly)  
ACS2023-OCC-CCS-0039 - À l'échelle de la ville
  - 8.2 Le rapport du délégué du congrès annuel et salon professionnel de FCM 2023 (Conseiller Brockington)  
ACS2023-OCC-CCS-0140 - À l'échelle de la ville
9. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)  
Il n'y a aucun avis de motion.
10. Demandes de renseignements  
Il n'y a aucune demande de renseignements.
11. Autres questions  
Il n'y a aucune autre question.
12. Levée de la séance  
Le jeudi le 7 décembre 2023  
La séance est levée à 8 h 37.
13. Commission de révision
  - 13.1 Drain municipal Simpson – construction du branchement Biltmore et modification du branchement 3 - Tribunal de révision  
ACS2023-IWS-WL-0006 - Rideau-Jock (21)  
La séance du tribunal de révision est levée à 8 h 53.

---

Original signé par K. Crozier,  
Coordonnatrice du comité

---

Original signé par Conseiller G.  
Darouze, Président